



PHARES DE FRANCE

SAUVEGARDE ET ESSOR DU PATRIMOINE NATIONAL ET LOCAL

Madame le maire
Madame Christine FAVIER
Mairie
8 rue Tannay
58420 ASNAN

Présidence

A Paris, le 1er juin 2017

(lettre recommandée n°)

Madame le maire,
Chère Madame,

notre visite dans votre commune le 17 mai dernier a montré l'attachement de chacun au patrimoine local et national.

Nous avons pu rencontrer le curé de la paroisse, Père François-Xavier RENEVEAU, des habitants d'Asnan, quelques rares commerçants des villages voisins et découvrir, même redécouvrir, la belle région et la commune d'Asnan, que vous administrez depuis 2014 et qui mérite toute notre attention et notre combat.

Lors de notre rendez-vous, pour lequel nous vous renouvelons nos remerciements, nous avons pu constater votre attachement au patrimoine local, dont l'église donne âme, votre sens de la responsabilité de respecter la Loi de 1905. Mais nous avons aussi pris conscience de votre désarroi face aux difficultés que rencontre votre commune démunie devant un tel budget à analyser et à débattre, et une certaine somme à collecter, pour sauver votre église !

Par ailleurs, « chose promise, chose due » : je vous retourne l'une des « études préalables pour la restauration de l'église » : étude réalisée par Monsieur BURI, architecte spécialisé dans la restauration de monuments historiques, certes. Celui-ci n'en demeure pas moins un architecte diplômé par le gouvernement (DPLG), un professionnel libéral de droit privé qui ne fait pas partie du corps des architectes des Bâtiments de France, ni de celui des Monuments Historiques. Vous comprendrez ainsi nos questionnements, quant au chiffrage contenu dans cette étude, qui ont pour unique but de vous donner de nouvelles perspectives.

Votre dossier promis au retour explique mon envoi recommandé.

Oui, « chose promise, chose due », votre engagement de nous laisser jusqu'en septembre 2017 pour vous présenter un chiffrage réel d'une restauration complète, avec toutes les phases de travaux datées, ainsi que la création d'une activité économique locale, la renaissance de la vie sociale autour de l'église, nous a permis d'enclencher notre travail de sauvegarde de l'église d'Asnan et d'essor de la vie locale.



PHARES DE FRANCE

SAUVEGARDE ET ESSOR DU PATRIMOINE NATIONAL ET LOCAL

En outre, plus nous étudions précisément le « dossier Asnan » au sein de notre association, à l'écoute d'experts (architectes et artisans), etc., plus je m'aperçois de deux points essentiels :

1. tous les leviers n'ont pas - encore - été actionnés pour sauver l'église,
2. l'étude de Monsieur Buri semble être à charge et comprend des affirmations qui ne sont pas toujours factuelles.

C'est pourquoi nous sommes davantage encore convaincus, qu'ensemble, l'église sera sauvée !

Enfin, votre déclaration lors du conseil municipal du 6 avril dernier affirmant que vous suiviez la directive du préfet nous interpelle. Notre correspondance au préfet s'impose.

Sans vous donner dans la présente ce chiffrage réel et complet - qui manque à tous aujourd'hui et qui sera apporté au plus tard en septembre -, nous voyons que 250 000 € de subventions peuvent d'ores et déjà être obtenus (200 000 € par le ministère de la Culture + 50 000 € par la préfecture). Ce montant est suffisant pour la 1ère phase de travaux : la sécurité de l'église.

Monsieur BURI prône 430 000 € environ, Monsieur HANNEBERT, architecte des Bâtiments de France honoraire, prône 150 000 €. Nous constatons, comme vous, que l'écart entre ces deux chiffrages est conséquent. Aussi, essayons de trouver une solution qui, bien que temporaire et peu conventionnelle, permettra sans doute de dépasser certains obstacles. Parce que nous n'avons pas d'autre choix, nous optons pour une moyenne arrondie de ces deux estimations, soit 300 000 €.

Ce mois-ci, nous reviendrons vous rencontrer accompagnés d'un architecte et d'un artisan pour pouvoir chiffrer, si ce n'est la restauration complète, au moins la première phase (sécurité de l'église) et pouvoir, ainsi, lancer les demandes de subventions.

Vous pourrez ainsi éclairer votre équipe municipale pour envisager, au plus tard en septembre, la prise d'une nouvelle décision de maintien de l'église dans votre patrimoine.

Sans que cela soit une proposition ferme à ce jour, si vous optez pour la cession de l'église à notre association, avec l'accord du diocèse (et notre programme détaillé de nos activités respectueuses des lieux et de sa commune), il est raisonnable de l'envisager après cette sécurisation complète.

Soyez aimable de nous indiquer la date de votre prochaine réunion communale, afin que nous puissions venir vous soutenir avec un chiffrage plus réaliste et plus complet que ceux obtenus jusqu'à maintenant. Votre réunion sera plus factuelle et beaucoup mieux accueillie par la population !

Mon équipe et moi-même avons tenu à correspondre en tout premier lieu avec vous. Nos correspondances suivantes iront au Père François-Xavier RENEVEAU, à Monseigneur Thierry Brac de La Perrière, évêque de Nevers, à Monsieur le préfet Joël MATHURIN (copie à Monsieur Nicolas REGNY sous-préfet), ainsi qu'à certains médias qui, déjà, nous ont contactés.



PHARES DE FRANCE

SAUVEGARDE ET ESSOR DU PATRIMOINE NATIONAL ET LOCAL

Vous trouverez joints nos nouveaux documents présentant, déjà, un premier plan d'action. Vous trouverez, aussi, notre détermination, notre savoir-faire, notre énergie, nos leviers, que nous mettons au service de la commune d'Asnan pour son patrimoine local et national.

Comme vous le savez, les médias se sont emparés du dossier et vous soutiendront dans cette restauration, non dans la destruction.

Dans l'attente de notre prochain échange, je vous prie de croire, chère Madame Favier, Madame le maire, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Didier Laquet

PJ :

- . l'étude de Monsieur BURI,
- . la plaquette de présentation de Phares De France association,
- . le bulletin d'adhésion 2017 de Phares De France association,
- . le tract "L'église d'Asnan : terreau d'un nouveau dynamisme local ?",
- . le tract "Appel aux dons pour sauver l'église d'Asnan".